DEPARTEMENT DU CHER

MAIRIE DE NANÇAY
18330
Téléphone : 02.48.51.81.35
E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_11_0001

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 30/11/2026

Date d'affichage : 30/11/2026

OBJET : Acquisition d'un immeuble

L'an deux mille vingt-six le 06 novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE
Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, URBAIN,.

Excusés : Messieurs VILLERET , VANDENABEELE

Absents : Monsieur THEULOT

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Hervé VANDENABEELE a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.
Monsieur Kévin VILLERET a donné son pouvoir à Monsieur Philippe RAGOBERT

Le Maire,
Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment L.1311-10,

- Considérant le bien immobilier 2, place de l'Eglise à Nançay sur une parcelle totale de 695 m² répartis en un bâtiment commercial de 172 m², un bâtiment de stockage de 46 m², un studio de 32 m², un parking de 140 m² et le reste en jardin, propriété appartenant à Monsieur Jean-Philippe ROUSSEL, Sange 18330 Nançay.
- Considérant la proposition de la Commune d'acquérir ce bien au prix de 110 000.00 € nets vendeur,
- Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000.00 € et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section AB 0122 au 2, place de l'Eglise à Nançay, dans les conditions décrites moyennant 110 000,00 € hors frais notariés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cet immeuble chez Maître BLANCHET à Mehun-sur-Yèvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte toutes ces propositions.

Fait à Nançay, le 07 novembre 2026

La secrétaire, Le Maire,

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 novembre 2026.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :